

**Rencontre avec...**

**M. Serigne Diop, ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice**

**A l'occasion de la conférence des présidents des chambres et ordres nationaux d'huissiers de justice (zone OHADA) qui s'est déroulée à Dakar les 13 et 14 mai 2004, M. Serigne Diop, ministre de la Justice a reçu les président et premier vice président de l'UIHJ ainsi que Me Yacine Sene et Moussa Sarr, respectivement président et secrétaire de l'Ordre national des huissiers de justice du Sénégal.**

Au cours de l'entretien ont été abordés les point d'actualité qui animent les réflexions des huissiers de justice du Sénégal et ceux de la zone.

S'agissant du Sénégal, le président Isnard a indiqué combien l'UIHJ demeurait attentive au processus d'adhésion du Sénégal à la Conférence de la Haye et particulièrement à la convention du 15 novembre 1965 sur la signification des actes.

Cet entretien a permis de mesurer les progrès considérables accomplis par notre profession, au Sénégal et dans les Etats de la zone OHADA, notamment dans le domaine de la formation. En outre, sous l'impulsion de Mme le président Yacine Sene, Dakar s'est révélé être la plaque tournante des actions de l'UIHJ dans la sous région, puisque chaque année la capitale sénégalaise est le théâtre de manifestations internationales.

Au demeurant, et selon l'UIHJ, les pays intéressés ne mettent pas suffisamment en évidence hors de leurs frontières le merveilleux instrument que représente le traité de l'OHADA et ses actes uniformes qui sont trop méconnus dans le monde. M. Diop a admis qu'il convenait de développer de meilleure façon l'image positive que projette ce traité.

La discussion s'est encore étendue sur le projet des chambres et ordre nationaux africains soutenu par l'UIHJ, de créer un certain nombre d'instruments (actes uniformes) nouveaux portant sur la transmission et la signification des actes



judiciaires et sur l'exequatur. Si l'on veut bien tenir compte de l'obsolescence patente de la convention générale de coopération en matière de justice de 1962, il s'agirait plus d'une réforme indispensable que d'un acte innovant. En outre, l'idée chemine toujours de promouvoir la mise en œuvre d'un

statut uniforme d'huissier de justice dans l'espace OHADA.

A l'issue de l'entretien, le ministre d'Etat se faisait l'interprète du président de la République pour assurer l'UIHJ de toutes les marques d'estime du président Wade et ses encouragements les plus vifs à persévérer dans nos démarches en faveur de l'épanouissement de l'huissier de justice africain.





## Interview with...

# Mr Serigne Diop, Minister of State, Attorney General/Lord Chancellor, Minister of Justice

**At the Conference of Presidents of National Chambers and Orders of Enforcement Agents (Ohada zone - Organization for the Harmonization of Business Law in Africa) held in Dakar on the 13th and 14th of May 2004, Mr Serigne Diop, Minister of Justice received the president and First Vice President of the UIHJ as well as Mrs Yacine Sene Q.C. and Mr Moussa Sarr Q.C., respectively president and secretary of the National Order of Enforcement Agents of Senegal.**

In the course of the interview the points relating to current affairs affecting the enforcement agents in Senegal and in the zone were raised.

In relation to the situation in Senegal, the president Isnard indicated that the UIHJ remained attentive to Senegal's process of adherence to the Hague Conference and particularly to the convention of the 15th of November 1965 on the notification of legal acts.

This interview made it possible to assess the considerable progress made by our profession, in Senegal and the States within the OHADA zone, particularly in the domain of training.

In addition, under the impetus of the president Yacine Sene, Dakar was revealed as the hub of the action of UIHJ in the sub-region, since each year the capital of Senegal is the theatre for numerous International events.

Incidentally, and according to the UIHJ, the interested countries do not sufficiently emphasise to those outside of their borders the excellent instrument represented by the OHADA treaty and its uniform acts, which are too little known by the rest of the world. Mr Diop admitted that it would be appropriate to better develop the positive image projected by this treaty.

The discussion went on to cover the project of the African national chambers and orders, supported by the UIHJ, to create a certain number of new instruments (uniform acts) on the subject of the transmission and the notification of legal acts and on the exequatur. If one bears in mind the obsolescence of the general convention of cooperation of 1962 in legal matters, it would be more a question of an indispensable reform than an innovative act. Furthermore, the idea of promoting the creation of a uniform status for enforcement agents in the OHADA zone is still following its course.

At the end of the interview, the minister spoke in the name of the President of the Republic to assure the UIHJ of President Wade's esteem and his most active encouragements to persevere in the actions in favour of the development of the profession of enforcement agent in Africa.





## In memoriam

### Une étoile montante s'est éteinte dans l'espace Ohada

**Moussa Sarr, huissier de justice, vice-président de l'Ordre national des huissiers de justice du Sénégal et conférencier de l'Ufohja nous a quitté le 28 juillet 2004 à Dakar.**

Assurément, les huissiers de justice africains, et particulièrement ceux de l'Afrique centrale et occidentale, viennent de perdre en la personne de Moussa Sarr un homme de grande valeur en qui tous, nous fondions de grands espoirs pour l'avenir de la formation dans notre continent.

Homme discret, toujours disponible mais ô combien efficace, notre confrère s'est très vite fait remarquer au premier séminaire organisé par l'UIHJ en terre africaine à Dakar, puis à l'occasion de ceux qui ont suivi, dans les pays membres de zone Ohada.

Me Yacine Sene, vice-présidente de l'UIHJ, a guidé ses premiers pas dans les grandes rencontres de l'UIHJ et, en homme intelligent, il s'est rapidement adapté à la fonction de délégué du Sénégal, de sorte qu'en moins d'une année, sa silhouette était devenue familière à tous.

« L'ange gardien », c'est le surnom qu'affectueusement nous lui avons donné comme il est de coutume en Afrique ; ceci, en raison de ses nombreuses qualités et particulièrement sa loyauté et sa fidélité à Yacine Sene.

Que dire de sa passion pour la formation des huissiers de justice ? C'était tout simplement remarquable tellement il y était attaché.

C'est donc sans surprise que le président Jacques Isnard a fait de lui la pièce essentielle du Comité scientifique chargé de la mise en œuvre de divers projets de création d'actes uniformes de l'Ohada. Et dire que c'était en mai dernier, il y a seulement trois mois.

Hélas, la maladie qu'il combattait seul avec courage et avec la discrétion qui l'a caractérisé durant son bref passage parmi nous, a finalement eu raison de lui.

Comme le loup tel que décrit par le poète, il est tombé l'arme à la main après avoir combattu dignement sans crier ni gémir.

L'ange gardien n'est plus.

Oui, assurément, une étoile s'est éteinte.

Son souvenir demeurera.

**Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UIHJ pour l'Afrique, zone centrale et occidentale.**



**Notre confrère Moussa Sarr s'est éteint prématurément le 29 juillet 2004 des suites d'une longue maladie. Ses amis et collègues africains lui rendent un poignant hommage.**

**Un serviteur infatigable s'en est allé.**

Jeudi 29 juillet 2004 au petit matin, la nouvelle se répand comme une traînée de poudre. Me Moussa Sarr s'est endormi dans la nuit.

Le choc est si violent que le monde est abattu, sa famille, ses confrères et ses amis.

Tout le monde pleure ce serviteur infatigable et passionné. Oui Moussa, tu es parti laissant orphelin ta famille, ton épouse abasourdie, terrassée par une peine indicible, tes enfants qui ne comprennent rien à ce qui leur arrive.

Tu es parti, laissant dans le désarroi ta profession pour laquelle tu t'es tant donné.

Pionner dans l'œuvre de création de l'Ordre national des huissiers de justice, tu t'es donné tout entier à bâtir le crédit et le rayonnement qu'il connaît aujourd'hui.

Rassembler sans pareil, tu as contribué grandement à la rédaction et à l'adoption des textes régissant notre profession.

Les bases ainsi jetées pour faire de cette profession une référence, tu t'es ensuite employé à l'émergence d'une nouvelle promotion d'huissiers de justice par l'organisation du concours d'admission à cette profession en juin 2003.

Tu t'es ensuite employé à sa formation en organisant et animant des séminaires à son intention de concert avec les autres membres du Conseil de l'ordre.

Et, ultime sacrifice, alors que la maladie te gagnait, mais voulant parachever ton œuvre, tu as voulu, le samedi 24 juillet 2004, notifier leur décret de nomination à ces nouveaux huissier que tu as eu à cœur de façonner et instruire de ton expertise avérée et si gracieusement partagée.

Oui, cher maître, ta profession te rend hommage ;

Hommage à un confrère, un ami, un serviteur toujours disponible pour ses confrères et semblables.

De Conakry à Porto Novo en passant par Dakar, tout le monde pleure ce formateur compétent, humble et toujours prompt à se donner, à tout donner.

L'ONHJS te pleure tout comme l'UIHJ, l'Ersuma et le Centre de formation judiciaire de Dakar.



Les salles de conférence résonneront toujours de ta voix passionnée, distillant avec sobriété ton expertise avérée de juriste et d'huissier spécialisé de la procédure. Mais aussi, les organisations des droits de l'Homme, particulièrement la Rencontre africaine des droits de l'Homme (Radho) dont tu as été membre fondateur et toujours actif. Ta famille pleure cet enfant débordant d'énergie et de générosité, socle de son unité.

Les anonymes nous chantent tes bienfaits.

Tes amis pleurent un conseiller avisé et sincère.

Oui, Moussa, ton départ prématuré nous a abasourdi.

Et pourtant, le devoir de mémoire et de perpétuer ton œuvre nous oblige à ne point nous laisser abattre.

Et c'est debout, comme un seul homme, que nous nous engageons à te faire survivre, dans nos cœurs et dans nos actions quotidiennes.

Merci, vaillant et généreux serviteur.



Va en paix, à la rencontre du Dieu d'Amour qui t'ouvre déjà grandement les bras, saluant le retour du digne et loyal serviteur.

WA GOR MOUSSA

**Yacine Sene, vice-présidente de l'UIHJ, président de l'Ordre national des huissiers de justice du Sénégal.**

Le bureau de l'UIHJ et l'ensemble de la rédaction s'associent à la douleur et à la tristesse des membres de sa famille.

**In memoriam**

## **A rising star has fallen in Ohada**

### **Moussa Sarr, legal officer and Vice President of the Senegalese National Order of Judicial Officers and Ufohja Speaker passed away on... 2004 in Dakar.**

Indeed, Moussa Sarr, was, for African judicial officers and in particular those in Central and Western Africa, a man of great standing for whom we all had the highest of expectations for the future of training on our continent.

Discreet, always amenable but efficient at the same time, our colleague stood out immediately during the first major IUJO meeting on African soil, here in Dakar and subsequently in those held in other Ohada member countries.

Mr Yacine Sene, Vice President of the IUJO, showed him the ropes during the first IUJO meetings and, being an intelligent man, he rapidly adapted to his function as the Senegalese delegate. In less than a year, his was a familiar face to us all.

"Guardian Angel", is the affectionate nickname that we gave him, as is the custom in Africa. This name was chosen because of his numerous qualities, in particular his loyalty and fidelity to Yacine Sene.

What can I say about his passion for training judicial officers?

His enthusiasm for it was quite simply, remarkable.

It is therefore no surprise that President Jacques Isnard made him the leader of the Scientific Committee in charge of setting up the numerous projects for creating uniform acts for Ohada. And that was only three months ago, in May...

Sadly, the illness he was fighting so courageously, with the discretion that characterised him during his brief time with us, finally got the better of him.

Like the wolf, as described by the famous poet, he fell clutching the weapon with which he had fought so valiantly, without a cry or groan.

Our guardian angel is no longer with us.

It is true, a star has fallen.

His memory will live on.

**Honoré Aggrey, Permanent Secretary of the IUJO in Africa, Central and Western zones.**



## 2<sup>e</sup> conférence des présidents de la zone centrale et occidentale de l'Afrique.

**Sept Etats africains (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali et Sénégal) ont assisté à Dakar le 13 mai 2004 à la conférence des présidents sur la situation de la profession dans la zone.**

### Dakar : le point central de ralliement

Le président Isnard, après avoir remercié les participants, a constaté que Dakar constitue le point central naturel et historique de ralliement des chambres et ordres nationaux de la zone centrale et occidentale de l'Afrique. C'est à Dakar, en 1996, que tout a commencé. A cette époque, personne ne savait ce qui se passait d'un Etat africain à un autre. Une véritable prise de contact a été opérée et les progrès accomplis en huit ans ont été considérables. Jacques Isnard a souligné que l'UIHJ est l'une des organisations internationales qui travaille le plus pour l'Afrique. L'UIHJ est écoutée par l'Onu et la Conférence de La Haye.

### Vers de nouveaux contacts

Un point a été établi pour l'ensemble des pays de la zone et la venue du Cameroun et de la Guinée Conakry à la conférence ont été saluées par le président Isnard. La République centrafricaine souhaitait prendre des contacts avec l'UIHJ. Des contacts devraient également être établis avec la République démocratique du Congo, où les huissiers de justice sont fonctionnaires.

### L'Ufohja, une formation continue performante

Le succès de l'Unité de formation des huissiers de justice en Afrique (Ufohja) a été constaté. Le travail accompli est exemplaire. Les ministres de la Justice sont tous très attachés à la formation. On constate d'ailleurs que les pays qui organisent des séminaires de formation Ufohja en tirent

des bénéfices, notamment par les retentissements médiatiques. L'Ufohja est un bel outil de promotion de la profession dans les pays. La structure est maintenant réellement opérationnelle et repose sur une relation tripartite : l'association des chambres africaines, l'UIHJ et l'Ecole nationale de procédure française (ENP), maîtresse d'œuvre de toute l'opération. Les statuts de l'Ufohja sont maintenant disponibles, notamment sur le site de l'UIHJ : [www.uihj.com](http://www.uihj.com). Les cours sont dispensés sous forme orale et l'échange entre les Africains et les Français sont très riches et favorisent la construction des idées. Il faudrait qu'à terme, l'Ufohja soit entièrement gérée par les Africains. Pour cela, il faut mettre en place la formation de formateurs et réaliser des fascicules écrits. Il est souhaité de visiter trois sites par an afin de pouvoir retourner dans chaque pays tous les 18 mois. Les thèmes sont arrêtés par chaque chambre nationale de concert avec l'UIHJ.

### Des évolutions et des difficultés dans les pays

**Guinée Conakry.** Saïdouba Kissing Camara, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Guinée, a fait part des difficultés politiques et financières que connaît la profession actuellement. La chambre, qui vient d'être remaniée, travaille à un projet de statut. Il y a aujourd'hui 99 huissiers de justice dans le pays. L'aide de l'UIHJ a été demandée et le Sénégal, qui apporte son soutien à la Guinée, a été remerciée.

**Burkina-Faso.** Z. Séverin Somda, président de la Chambre nationale des huissiers de justice, commissaires priseurs du Burkina-Faso, a remercié pour l'appui considérable que l'UIHJ lui a apporté pour son nouveau tarif, en place depuis mars 2003. Un mémorandum a été adressé en février 2004 au ministère de la Justice contenant des propositions pour améliorer l'administration de la justice, en particulier afin de permettre aux huissiers de justice de signifier des citations en matière pénale afin de désengorger les tribunaux. Il n'y a que 32 huissiers de justice au Burkina-Faso pour 13 millions d'habitants, ce qui est insuffisant. Certains d'entre eux doivent faire parfois 200 à 300 kilomètres pour signifier ou exécuter.



**Mali.** Filifing Dembélé, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Mali, a indiqué que la situation s'est nettement améliorée depuis quelques années grâce aux actions de l'UIHJ. Il faut à présent aller plus loin, en particulier avec l'idée d'un statut type pour l'ensemble de la zone. L'idée d'un tarif unique serait également une excellente chose pour la zone Ohada. La compétence territoriale a été étendue au ressort de la cour d'appel ou du département lorsqu'il n'y a pas de cour d'appel. Il est également possible maintenant de choisir son successeur.

**Cameroun.** Polycarpe Diméné Yomba, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun a indiqué que sa chambre allait prochainement adopter un règlement intérieur afin de contraindre les confrères à régler leurs cotisations par le biais d'émoluments. Il y a environ 300 huissiers de justice au Cameroun pour environ 15 millions d'habitants. 400 huissiers de justice attendent leur nomination. La profession fait l'objet d'un engouement de la part des jeunes, mais faut-il continuer à nommer des huissiers de justice ? Le statut date de 1979. Il comporte des anomalies majeures qui doivent être réformées. Par exemple, il est anormal que le parquet dirige et contrôle les huissiers de justice. Cela donne lieu à des abus allant jusqu'à bloquer l'application de textes Ohada. Le statut unique serait accueilli favorablement au Cameroun.

**Gabon.** Agnès Ollomo-Mezui, membre du bureau de la Chambre nationale des huissiers de justice du Gabon, a précisé que le président de la chambre ne pouvait être présent, en raison de problèmes de transport. La principale difficulté que connaissent les huissiers de justice réside dans la réquisition de la force publique. Le visa du procureur de la République est demandé pour toute réquisition, en raison de textes remontant à 1975, à une époque où les huissiers de justice étaient fonctionnaires. Il y a actuellement 20 huissiers de justice pour 1,3 millions d'habitants. Concernant le mode de recrutement, celui-ci est organisé par le ministère de la Justice sans concertation de la chambre. Un concours sera peut-être mis en place prochainement, ce qui serait une amélioration.

**Sénégal.** Moussa Sarr, secrétaire général de l'Ordre national des huissiers de justice du Sénégal, s'est déclaré satisfait du nouveau statut qui octroie de nombreuses prérogatives à la profession, notamment en matière de discipline et de recrutement. Les huissiers de justice ont également été présents au côté du ministère de la Justice dans la réalisation d'un grand programme sectoriel de la Justice qui doit s'étaler sur dix ans. Mais l'assistance de la force publique reste un problème, à l'instar des autres pays. Le tarif est par ailleurs dépassé et n'a pas évolué depuis 1984. Il faudrait qu'il soit indexé sur le coût de la vie.

**Côte d'Ivoire.** Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UIHJ pour l'Afrique centrale et occidentale, a fait part des graves difficultés que connaît le pays. Tous les huissiers de justice du Nord sont descendus dans le Sud, en particulier à Abidjan. Cette situation est devenue très difficile.

### Des propositions pour un projet d'acte uniforme

Les idées qui militent en faveur d'un statut et d'un tarif unique pour les huissiers de justice de la zone ne sont pas neuves. Pour le président Isnard, ces idées pourraient voir le jour dans un acte uniforme Ohada. Il faudrait faire des propositions dans ce sens. Il existe bien des accords binationaux et la Convention de La Haye, mais cette dernière n'est pas appliquée partout. Il faudrait faciliter la transmission des actes. M. Kwawo Lucien Johnson, secrétaire permanent de l'Ohada, se déclare favorable à cette proposition mais dit qu'elle devrait émaner des ministres de la Justice des Etats membres de l'Ohada. Il faut donc préparer un projet que chaque président de chambre devra aller défendre auprès de leur ministre de tutelle. L'ensemble du projet serait très valorisant pour la profession car il proviendrait d'elle. Le projet de statut proposé par le Sénégal semble réellement complet. Le président Isnard a indiqué que le Conseil de l'Europe a mis en place des normes dont on pourrait s'inspirer. Mais la zone Ohada dispose d'un énorme avantage par rapport à l'Europe : celui d'une langue commune, le français<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pour des renseignements sur l'Ohada, consultez le site [www.ohada.com](http://www.ohada.com)

**Un grand espace judiciaire africain**

Leo Netten, premier vice-président de l'UIHJ a rappelé que l'idée de la création d'un grand espace judiciaire africain émane du bureau de l'UIHJ et a été présentée à Cape Town le 11 mai 2001. Il s'agit du projet CADAT (pour Cap Town-Dakar-Tunis) qui inclurait les pays Ohada, du Maghreb et d'Afrique australe. L'harmonisation en Afrique pourrait commencer avec la signification et l'exequatur. Mais depuis un an et demi, il ne se passe plus rien, pour diverses raisons. Il faut pourtant continuer car c'est une chance unique qui est offerte à l'Afrique. Ce projet serait le premier projet judiciaire concernant la totalité de l'Afrique.

**Mise en place du Comité de l'UIHJ**

Le président Isnard a présenté à nouveau le concept du comité de l'UIHJ tel qu'il a été voté en novembre 2003 lors du conseil permanent de Paris. Il a demandé à chaque Etat présent de proposer un membre pour en faire partie. Le candidat doit être jeune, facilement joignable, disposer de moyens modernes de communication et être bien entendu très motivé.

## 2nd Conference of Presidents of the Central and Western Africa zone

**Seven African States (Burkina Faso, Cameroon, the Ivory Coast, Gabon, Guinea-Conakry, Mali and Senegal) were represented in Dakar on the 13th of May 2004 at the Conference of Presidents concerning the situation of the profession within the zone.**

**Dakar: the central rallying point**

President Isnard, after having thanked the participants for their presence, noted that Dakar constitutes the natural and historic central rallying point for the National Chambers and Orders of the zone of Central and Western Africa. It was in Dakar, in 1996, that everything began. At that time, nobody knew what was happening from one African State to another. The result of this realisation was that real contact was established and the progress achieved in eight years has been considerable. Jacques Isnard emphasised that the UIHJ is one of the international organisations that works hardest for Africa. The opinion of the UIHJ is taken into account by the UN and The Hague Conference.

**Towards new contacts**

The attendance of all the countries in the zone was noted and president Isnard saluted the presence of Cameroon and Guinea Conakry at the conference. The Central African Republic has expressed a wish to make contact with the UIHJ. Contact should also be established with the Democratic Republic of Congo, where the enforcement agents are employed by the state.

**The Ufohja, continued and efficient training**

The success of the Training Unit for Enforcement Agents in Africa (Ufohja) was remarked upon.



The work accomplished is exemplary. All of the Ministers of Justice attach great importance to training. Incidentally it should be noted that the countries that organise Ufohja training seminars reap the benefits, notably from the positive echoes of media coverage. The Ufohja is a great tool for promoting the profession in the participating countries. The structure is now fully operational and based on a tripartite relationship: the association of African chambers, the UIHJ and the French Ecole Nationale of Procedure (ENP), the coordinator of the entire operation. The statuses of the Ufohja are now available, notably on the UIHJ website: [www.uihj.com](http://www.uihj.com). Lessons are given orally and the exchange between the Africans and the French are very promising and encourage the construction. In the long-term, it is desirable that the Ufohja be entirely managed by the Africans. With this in mind, it is important to set up a structure to train those who will subsequently provide the training and to compile written training manuals. It is planned to visit three sites per year so as to be able to return to each country every 18 months. The themes are to be decided by each national chamber together with the UIHJ.

### **Developments and difficulties in the countries**

**Guinea Conakry.** Saïdouba Kissing Camara, president of the National Chamber of Enforcement Agents of Guinea, spoke of the political and financial difficulties experienced by the profession in his country today. The Chamber, which has recently been reorganised, is working on a project relating to the status of the profession. There are currently 99 enforcement agents in the country. He requested the help of UIHJ and thanked Senegal, which supports Guinea.

**Burkina-Faso.** Z. Séverin Somda, president of the National Chamber of enforcement agents and auctioneers of Burkina-Faso, expressed his thanks for the considerable support provided by the UIHJ for the new tariff, in place since March 2003. In February 2004 a memorandum was addressed to the Ministry of Justice featuring a series of proposals to improve the administration of justice, and particularly to enable the enforcement agents to serve notice of quotations in matters of penal law so as to reduce the number of cases going to court. There are only

32 enforcement agents in Burkina-Faso for 13 million inhabitants, which is evidently insufficient. Some of them occasionally have to travel 200 to 300 kilometres to serve a notice or enforce a decision.

**Mali.** Filifing Dembélé, president of the National Chamber of Enforcement Agents of Mali, stated that the situation in his country has improved considerably in the last few years thanks to the actions of the UIHJ. He indicated that it was now important to take things a step further, particularly with the idea of a standard status for the entire zone. The idea of a unique tariff would also be an excellent development for the Ohada (Organization for the Harmonization of Business Law in Africa) zone. The territorial jurisdiction has been extended to include the court of appeal or the departmental court where there is no court of appeal. It is also now possible to choose one's successor.

**Cameroon.** Polycarpe Diméné Yomba, president of the National Chamber of Enforcement Agents of Cameroon indicated that his chamber was soon to adopt an interior regulation that would compel the colleagues to settle their contributions through fees. There are approximately 300 enforcement agents in Cameroon for around 15 million inhabitants. 400 enforcement agents are waiting to be appointed. The profession has become an extremely popular choice amongst the young people, but is it wise to keep appointing enforcement agents? The status dates back to 1979. It contains major anomalies that need to be reformed. For example, it is not normal that the public prosecutor's office directs and controls the enforcement agents. This can lead to cases of misuse going as far as to block the application of Ohada texts. The unique status would be greatly welcomed by the Cameroon.

**Gabon.** Agnès Ollomo-Mezui, member of the committee of the National Chamber of Enforcement Agents in Gabon, explained that the president of the chamber was unable to attend the meeting due to transport problems. The main difficulty encountered by the enforcement agents is the requisitioning by the police. The stamp of the public/state prosecutor is required for each requisition, due to texts dating back to 1975, a time when enforcement agents were employed by the





state. There are currently 20 enforcement agents for 1.3 million inhabitants. As for the method of recruitment, it is organised by the Ministry of Justice without consulting the Chamber. A competitive examination could be organised in the near future, which would be an improvement.

**Senegal.** Moussa Sarr, general secretary of the National Order of Enforcement Agents of Senegal, declared that he was satisfied with the new status that grants numerous prerogatives to the profession, particularly in terms of discipline and recruitment. The enforcement agents also worked alongside the Ministry of Justice in the creation of a major justice programme encompassing several different sectors of activity and extending over ten years. However the assistance of the police remains a problem, as in other countries. The tariff is outdated and has not changed since 1984. It should be adjusted in proportion to the cost of living.

**Ivory Coast.** Honoré Aggrey, permanent secretary of the UIHJ for Central and Western Africa, spoke of the serious difficulties experienced in the country. All the enforcement agents from the North have descended into the South, particularly in Abidjan. This situation has become very difficult.

### The proposals for a project for a uniform act

The ideas in favour of the creation of a unique status and tariff for the enforcement agents in the zone are not new. For president Isnard, these ideas could become a reality through an Ohada uniform act. Proposals should be made in this direction. There are indeed bi-national agreements and the Hague Convention, but the latter is not applied everywhere. It is important to facilitate the transmission of acts. M. Kwawo Lucien Johnson, permanent secretary of the Ohada, declared himself to be in favour of this proposal but noted that it should come from the Ministers of Justice of the Member States of the Ohada. Therefore it is necessary to prepare a project that each of the Chamber presidents should present to their Minister in charge. The project as a whole would be very positive for the profession since it would be its own initiative. The status project proposed by Senegal appears to be very complete. President Isnard indicated that the Council

of Europe has put in place standards that could serve as a basis for the project. Furthermore the Ohada zone has a huge advantage over Europe, which is the fact that it has French as a common language<sup>1</sup>.

### A large African legal zone

Leo Netten, First Vice President of the UIHJ pointed out that the idea of creating a large African legal zone has already been put forward by the UIHJ committee and was presented in Cape Town on the 11th of May 2001. It is the CADAT project (for Cape Town-Dakar-Tunis), which could include the Ohada countries, the Maghreb and Southern Africa. Harmonisation in Africa could begin with the notification procedure and the exequatur. But for the last year and a half no progress has been made for various reasons. It should nevertheless be continued as it represents a unique opportunity for Africa. This project would be the first legal project concerning all of Africa.

### Setting up of the UIHJ committee

President Isnard again presented the concept of the UIHJ committee as it was voted in November 2003 during the permanent council in Paris. He requested that each State present propose a member to belong to it. The candidate should be young, easily contactable, have access to modern means of communication and of course be highly motivated.

<sup>1</sup> For more information about Ohada, consult the website [www.ohada.com](http://www.ohada.com)



## Me Jacques Isnard Officier de l'Ordre national du mérite

**Il est 11 heures dans les salons du Novotel de Dakar. M. Sérigne Diop, garde des sceaux, vient de clore son allocution d'ouverture du 4<sup>e</sup> séminaire international de Dakar.**

Curieusement, le ministre retient son micro et après une très courte interruption reprend une feuille de papier jusqu'alors glissée sous les feuillets de son discours et coupe court aux murmures de la salle.

La salle plonge dans un silence de cathédrale alors qu'au premier rang, les plus hautes personnalités de l'Etat<sup>1</sup> prêtant l'oreille, chacun comprend alors que le ministre s'apprête à faire une déclaration :

« M. Jacques Isnard, en raison des services exceptionnels rendus à notre pays et aussi à la cause de l'Afrique, au nom du président de la République et en vertu des fonctions qui nous sont conférées, nous vous faisons officier dans l'Ordre national du mérite. »

Le temps d'accrocher sur la poitrine le prestigieux insigne. La cérémonie prend fin. La surprise est totale car nul, exceptée Me Sene, ne semble se douter d'une telle issue.

Le président Isnard, pantois et manifestement ému, parvient à exprimer avec peine quelques propos exaltant l'honneur et la fierté d'être distingué par le chef d'Etat.

« Cette distinction est un symbole qui traduit la reconnaissance des efforts et des engagements fournis pour la cause du droit et de la justice par l'UIHJ, Me Yacine Sene, et nos confrères du Sénégal de toute la partie de l'Afrique correspondant à la sous région. »

Il s'agit aussi d'un témoignage d'estime qui rejaillit sur toute notre organisation laquelle peut s'enorgueillir du travail accompli tout en sachant combien il importe de poursuivre l'œuvre déjà commencée.

Très entouré et très complimenté, Me Isnard se livrait à quelques commentaires :

« Le plus émouvant fut sans doute les marques d'amitié et de partage des honneurs que mes confrères africains sont venus me manifester, comme si cette médaille était aussi leur bien. »



*Une émouvante remise de médaille - An overwhelming distinction*



*Une médaille particulièrement seyante !  
A remarkably suited medal!*



## Mr Jacques Isnard Q.C. Officer of the National Order of Merit

**The time is 11 o'clock in the morning in the conference rooms of the Novotel Hotel, Dakar. Mr Sérigne Diop, Minister of Justice, has just concluded the opening speech of the 4th International Seminar in Dakar.**

*Le président Isnard adresse ses remerciements*

*The president Isnard addresses his thanks*

Unexpectedly, the Minister remains at the microphone and after a short pause he slides a piece of paper from between the pages of his speech and asks for silence.

The room is immediately hushed while in the first row the most senior State figures<sup>2</sup> listen attentively and everyone realises that the Minister is about to make an important declaration:

“Mr Jacques Isnard, as a result of exceptional services rendered to our country and also to the African cause, in the name of the President of the Republic and by virtue of the functions conferred upon us, we appoint you as Officer of the National Order of Merit.”

After the prestigious honour has been fixed onto Mr Isnard's chest the ceremony draws to a close.

The surprise is absolute since nobody, apart from Mr Sene Q.C., appeared to know that this honour was going to be presented.

President Isnard, stunned and clearly very emotional, manages to convey his pride and honour at having been so distinguished by the Head of State.

“This distinction is a symbol that translates the recognition of the efforts and commitment made for the cause of law and justice by the UIHJ, Mrs Yacine Sene Q.C., and our colleagues in Senegal and all the African States of the sub-region.”

It also represents a mark of esteem towards our entire organisation, which can be proud of the work that it has achieved while remaining aware of the importance of continuing what has been begun.

Surrounded by a crowd of those eager to congratulate him, Mr Isnard Q.C. made a further comment: “The most rewarding aspect is without doubt the friendship that my African colleagues have shown in sharing this honour with me, as this medal is as much theirs as mine.”

<sup>1</sup> M. Mamadou Raad, président du tribunal départemental de Dakar

M. Demba Kandji, président du tribunal régional de Dakar

M. Cheikh Tidiane Diakhate, premier président de la cour d'appel de Dakar

M. Abdoulaye Gaye, procureur de la République près le tribunal régional de Dakar

M. Lassane Diare, procureur de la République près le tribunal régional de Dakar

Mme Marty Diaw Sarr, président du tribunal du travail de Dakar

M. Guibril Camara, président de la Cour de cassation

M. Mohamed Sonko, président du Conseil d'Etat

M. Abdou Bame Gueye, président de la Cour des comptes

Me Ely Ousmane Sarr, bâtonnier de l'Ordre des avocats

Me Amadou Moustapha Ndiaye, président de la chambre des notaires

Commissaire Léopold Diouf, directeur de la sécurité publique

Général Pathé Sech, haut commandant de la gendarmerie, directeur de la justice militaire

M. Ousseynou Sow, secrétaire exécutif de l'AJBEF

M. Ibrahima Khalil Diallo, professeur

<sup>2</sup> Mr Mamadou Raad, president of the departmental court of Dakar

Mr Demba Kandji, president of the regional court of Dakar

Mr Cheikh Tidiane Diakhate, first president of the court of appeal of Dakar

Mr Abdoulaye Gaye, State prosecutor at the regional court of Dakar

Mr Lassane Diare, State prosecutor at the regional court of Dakar

Mrs Marty Diaw Sarr, president of the employment court of Dakar

Mr Guibril Camara, president of the court of cassation

Mr Mohamed Sonko, president of the Council of State

Mr Abdou Bame Gueye, president of the revenue court

Mr Ely Ousmane Sarr Q.C., president of the bar at the Bar association

Mr Amadou Moustapha Ndiaye Q.C., president of the Chamber of Notaries

Commissioner Léopold Diouf, director of public security

General Pathé Sech, high commander of the police force, director of military law

Mr Ousseynou Sow, executive secretary of the AJBEF

Mr Ibrahima Khalil Diallo, professor



## Séminaire international de Dakar du 14 mai 2004

### L'Ohada, un modèle dans le monde.

#### Une participation exceptionnelle

En présence de M. Serigne Diop, ministre de la Justice du Sénégal, un séminaire international organisé par l'UIHJ et l'Ordre national des huissiers de justice du Sénégal s'est tenu à Dakar le 14 mai 2004. La participation était exceptionnelle.

Parmi la centaine de participants, l'ensemble du monde judiciaire et juridique était représenté au plus haut niveau : M. Mohamed Sonko, président du Conseil d'Etat, M. Guibril Camara, président de la Cour de cassation, M. Abdou Bame Gueye, président de la Cour des comptes, M. Cheikh Tidiane Diakhate, premier président de la cour d'appel de Dakar, M. Demba Kandji, président du tribunal régional de Dakar, MM. Lassane Diare et Abdoulaye Gaye, procureurs de la République près le tribunal régional de Dakar, M. Mamadou Raad, président du tribunal départemental de Dakar, Mme Marty Diaw Sarr, président du tribunal du travail de Dakar, M. le commissaire Léopold Diouf, directeur de la sécurité publique, le général Pathé Sech, haut commandant de la gendarmerie, directeur de la justice militaire, Me Amadou Moustapha Ndiaye, président de la chambre des notaires, Me Ely Ousmane Sarr, bâtonnier de l'Ordre des avocats, M. Ibrahima Khalil Diallo, professeur, et M. Ousseynou Sow, secrétaire exécutif de l'AJBEF.

#### L'Ohada : une émulation dans le continent africain

Dans un discours d'ouverture très remarqué, Yacine Sene, présidente de l'Ordre national des huissiers de justice du Sénégal et vice-présidente



*Dans la forêt de baobabs  
In the Baobab forest*

de l'UIHJ, a remercié M. Serigne Diop, ministre de la Justice pour son appui constant dans les réformes qui ont concerné la profession au Sénégal et son intérêt qu'il porte à la profession. Les jeunes juristes africains s'investissent de façon exemplaire dans la vulgarisation des textes des actes uniformes de l'Ohada.

Le traité de l'Ohada, a déclaré la président Sene, a suscité une émulation dans le continent tout entier et cette initiative pourrait constituer un modèle dans de nombreux de la planète. L'Afrique doit être fière de ces réalisations. Me Sene a insisté sur la nécessité de d'envisager un acte uniforme pour un statut type des huissiers de justice en Afrique et la transmission et la signification transnationale en Afrique.

#### L'Ufohja : unique au monde

Jacques Isnard, président de l'UIHJ, a évoqué avec émotion la première conférence internationale des huissiers de justice d'Afrique centrale et occidentale, à Dakar, en avril 1996. A cette époque, un inventaire, bien négatif, avait été dressé. Une totale désaffection pour la formation avait été relevée et personne ne se connaissait, même au plus proche des frontières. Grâce aux actions de Yacine Sene, les liens ont pu se créer et le cercle de la famille s'est agrandi au fil du temps. Les huissiers de la zone forment aujourd'hui un corps homogène même s'il subsiste quelques désordres mineurs d'ordre statutaire.

Quant à l'Unité de formation des huissiers de justice en Afrique (Ufohja), elle est unique au monde. S'agissant des auxiliaires de justice, la formation doit être au cœur des préoccupations des autorités en charge de la qualité du service



*Quelques huissiers de justice au pied de l'arbre à palabre  
Some enforcement agents and the village baobab*

*M. Sérigne Diop, ministre de la Justice et Yacine Sene  
Mr Sérigne Diop, minister of Justice and Yacine Sene*

public de la justice. Une formation appropriée s'imposait. C'est la raison pour laquelle l'Ufohja a été créé et fonctionne maintenant depuis trois ans avec un succès sans cesse grandissant et des demandes de plus en plus pressantes.

### **L'huissier de justice doit inspirer le respect**

Dans son allocution, M. Serigne Diop, garde des sceaux, ministre de la Justice, s'est déclaré particulièrement heureux de présider ce séminaire international et de constater que le président Isnard avait répondu favorablement à l'invitation qui lui avait été lancée par le Sénégal. Vous allez instaurer un débat autour des textes de l'Ohada, a-t-il indiqué, c'est une initiative heureuse au moment où une politique est mise en place autour de la justice et ses institutions. L'Ordre national des huissiers de justice du Sénégal a toujours été présent aux côtés du ministère de la Justice. M. Diop a assuré de l'intérêt que le président de la république du Sénégal et son gouvernement portaient à la profession. L'huissier de justice doit inspirer le respect et exercer ses fonctions en toute sécurité. L'Ohada a marqué un progrès considérable et constitue un modèle à renchéri le ministre de la Justice. La politique d'harmonisation interpelle tous les continents. De plus en plus s'impose l'évidence que les peuples ont une histoire commune a-t-il conclu avant de remettre à Jacques Isnard les insignes d'officier dans l'Ordre national du mérite, à la surprise générale.

### **Des débats de haut niveau**

Chacun a pu apprécier la technicité et la qualité des débats qui ont été organisés sous forme de

dialogue avec la salle. Ils ont ainsi grandement favorisé les riches échanges entre les différents pays présents. Le thème de la saisie des comptes bancaires a été traité par Mathieu Chardon, membre du Comité de l'UIHJ. Les différences entre les pratiques de divers pays africains ont ainsi été discutées et dévoilées et les difficultés concernant notamment les saisies exécutoires et conservatoires ont pu solutionnées à cette occasion. Le problème de la responsabilité du banquier en cas de refus de réponse ou de réponse incomplète constitue la difficulté majeure à laquelle sont confrontés les huissiers de justice. Les échanges avec les banquiers présents dans la salle ont permis une meilleure approche de la procédure.

Les incidents dans les saisies immobilières, deuxième thème du séminaire, a été traité de façon particulièrement extensive et complète par M. Mamadou Diakhate, magistrat, directeur des Affaires civiles et du sceau, suscitant de nombreux débats que seules les contraintes horaires ont pu mettre un terme. Le troisième thème, l'exequatur et la signification transnationale des actes, ont été traités par Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UIHJ pour la zone d'Afrique centrale et occidentale et Bernard Menut, secrétaire de l'UIHJ. La salle a pu être renseignée de façon exhaustive sur les difficultés rencontrées en la matière et des enjeux pour les huissiers de justice de la zone. La journée s'est achevée par un dîner où chacun a pu encore approfondir les thèmes abordés au cours de la journée, et en tout cas se détendre dans la convivialité de la grande famille que forment les huissiers de justice africains.



## International Seminar in Dakar on the 14th of May 2004

### The Ohada (Organization for the Harmonization of Business Law in Africa), a model for the rest of the world.

#### An exceptional list of participants

In the presence of Mr Serigne Diop, Minister of Justice for Senegal, an International seminar organised by the UIHJ and the National Order of Enforcement Agents of Senegal was held in Dakar on the 14th of May 2004. The list of participants was exceptional. Amongst the hundred or so people present, the judicial and legal world was represented at the highest level: Mr Mohamed Sonko, President of the Council of State, Mr Guibril Camara, President of the court of cassation, Mr Abdou Bame Gueye, President of the revenue court, Mr Cheikh Tidiane Diakhate, first president of the court of appeal of Dakar, Mr Demba Kandji, President of the regional court of Dakar, Mr Lassane Diare and Mr Abdoulaye Gaye, State Prosecutors at the regional court of Dakar, Mr Mamadou Raad, President du tribunal départemental de Dakar, Mrs Marty Diaw Sarr, President of the employment court of Dakar, Commissioner Léopold Diouf, director of public security, General Pathé Sech, High Commander of the police force, director of military law, Mr Amadou Moustapha Ndiaye Q.C., President of the Chamber of Notaries, Mr Ely Ousmane Sar Q.C., President of the bar at the Bar association, Mr Ibrahima Khalil Diallo, Professor, and Mr Ousseynou Sow, Executive Secretary of the AJBEF.

#### The Ohada: a model throughout the African continent

In a very well-received opening speech, Yacine Sene, president of the National Order of Enforcement Agents of Senegal and vice president of the UIHJ, thanked Mr Serigne Diop, Minister of Justice for his constant support in the reforms that concerned the profession in Senegal and the interest that he shows in the profession.

The young African jurists are demonstrating their desire to put all their efforts into the vulgarisation of the uniform acts of the Ohada in an exemplary fashion. The Ohada treaty, declared president Sene, has been the object of emulation in the whole continent and this initiative could constitute a worldwide model. Africa should be proud of its achievements. Mrs Sene Q.C. insisted on the necessity of envisaging a uniform act for a standard status for enforcement agents in Africa and for transnational transmission and notification in Africa.

#### The Ufohja: unique in the world.

Jacques Isnard, president of the UIHJ, talked emotionally about the first International conference of enforcement agents in Central and Western Africa, which took place in Dakar in April 1996. At the time, a thoroughly negative inventory was drawn up. A total disinterest in training was noted as well as the disheartening fact that nobody knew each other, even in cases where two countries were separated by the closest of borders. Thanks to the work of Yacine Sene, links were created and the circle grew with the passing years. Today the enforcement agents within the zone form a homogenous body even if there remain some minor statutory problems to be settled. As for the Training Unit for Enforcement Agents in Africa (Ufohja), it is unique throughout the world. Given that it concerns representatives of the law, training must be at the heart of the preoccupations of the authorities in charge of the quality of the public justice system. Appropriate training was essential. This is why the Ufohja

*Rencontre sur la piste  
Meeting on the trail*





was created and has now been working for three years with a success that never ceases to grow and increasingly pressing demands.

### **An enforcement agent should inspire respect**

In his speech, Mr Serigne Diop, Minister of Justice, declared himself to be particularly happy to preside over this International seminar and to note that president Isnard had accepted Senegal's invitation to attend. You will encourage debate on the texts of the Ohada, he indicated, which is a positive initiative at a time when a policy is being established in the domain of justice and its institutions. The National Order of Enforcement Agents in Senegal has always been present alongside the Ministry of Justice. Mr Diop emphasised the interest that the President of the Republic of Senegal and his government has in the profession. An enforcement agent should inspire respect and carry out his functions in total safety. The Ohada zone represents considerable progress and constitutes a model that adds to the Minister of Justice. The policy of harmonisation concerns all the continents. He concluded by saying that the fact that all peoples share a common history is imposing itself more and more, after which he presented Jacques Isnard with the distinction of Officer of the national Order of merit, to everybody's surprise and pleasure.

### **High quality debates**

Everyone appreciated the highly technical and expert nature and general quality of the debates which were organised in the form of dialogue with the conference hall. In as such they greatly

encouraged enriching exchanges between the different countries present. Mathieu Chardon, member of the Committee of the UIHJ, dealt with the theme of seizure of bank accounts. The differences between the practices of different African countries were discussed and pinpointed and the difficulties concerning in particular enforceable seizures and seizures of goods to prevent sale were able to be resolved through this discussion. The problem of the responsibility of the banker in the event of a refusal to respond or an incomplete response constitutes the major difficulty confronting enforcement agents. Discussion with bankers participating in the conference enabled a better approach to the procedure to be taken. Incidents connected with seizure of property, the second theme of the seminar, was dealt with in a particularly extensive and complete manner by Mr Mamadou Diakhate, magistrate, director of Civil Affairs and Justice, and led to much debate which was only brought to an end by the constraints of time. The third theme, the exequatur and the transnational notification of acts, was addressed by Honoré Aggrey, permanent secretary of the UIHJ for the zone of Central and Western Africa and Bernard Menut, secretary of the UIHJ. Those attending the conferences were given exhaustive information regarding the difficulties encountered in this domain and the issues at stake for the enforcement agents acting within the zone. At the end of the day the participants were invited to attend a dinner during which they could continue their discussion on the themes covered during the conference, and relax in the convivial family atmosphere that epitomises the African enforcement agents.

*M. Sérigne Diop, ministre de la Justice et Jacques Isnard  
Mr Sérigne Diop, minister of Justice and Jacques Isnard*

*Mathieu Chardon, Emmanuel Minoungou, Honoré Aggrey, Leo Netten, Saïdoubba Kissing Camara*

